

Table des matières

1. ORGANISATION	2
1.1. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS.	2
1.2. PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS	2
1.3. CLASSEMENT PAR ÉTAPE	2
2. CIRCUIT GUYANE CSO/HUNTER 2024/2025.	3
2.1. CATÉGORIES.	3
2.2. DÉROULEMENT.	3
2.3. DATES ET LIEUX RETENUS :	3
3.CIRCUIT GUYANE DRESSAGE 2024/2025.	3
3.1 CATÉGORIES.	3
3.2. DÉROULEMENT.	3
3.3. DATES ET LIEU RETENUS :	3
4. REMISE DES PRIX FINALE DU CIRCUIT GUYANE.	4
4.1. PRIX.	4
4.1.1. CSO/HUNTER : classement général individuel.	4
4.1.2. DRESSAGE : classement général individuel.	5
4.2 PRIX SPÉCIAL « SUPER CHAMPION ».	5
5. SÉLECTIONS AUX « GRAND CARAÏBE » EXTERNES 2024/25.	5
6. DIVERS.	5

1. ORGANISATION

Les épreuves du Circuit Guyane se déroulent selon les normes techniques en application avec les normes établies par le règlement de la FFE.

Toutes les épreuves du Circuit Guyane Club et Amateurs appliquent le règlement de la Fédération française d'Équitation pour les compétitions.

Est réputé connaître le présent règlement et accepter sans réserve toutes les dispositions qu'il contient et ses conséquences :

- ☐ Toute personne représentant un groupement sportif adhérent de la FFE.
- ☐ Tout licencié de la FFE, son entraîneur et ses accompagnateurs.
- ☐ Les organisateurs des compétitions et les officiels de compétition.
- ☐ Toute personne physique ou morale ayant une part d'intérêt quelconque dans la compétition.

Les modifications et leurs dates d'application apportées par la FFE sont consultables sur www.ffe.com.

Les cavaliers s'engagent dans les épreuves du **Circuit Guyane** correspondant à leur catégorie sur FFE SIF ou FFECOMPET.

1.1. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS.

Les conditions de participation s'appuient strictement sur les règlements FFE.

En fonction des épreuves les cavaliers doivent être munis d'une licence de compétition à jour, tel que pour tout concours officiel (voir règlement FFE) et présenter un niveau minimum :

Club 4	Galop 2 ou Galop d'or	Club 1	Galop 4
Club 3	Galop 2 ou Galop d'or	Club Élite	Galop 6
Club 2	Galop 3	Amateur	Galop 7

1.2. PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS

Les moniteurs peuvent participer aux épreuves club du Circuit Guyane uniquement déclarés « hors concours ». Seules leurs participations en Amateur seront prises en compte dans le classement général. Chaque club organisateur s'engage à mettre à son programme une préparatoire 0,80 m.

1.3. CLASSEMENT PAR ÉTAPE

Le classement de chaque épreuve est strictement identique à celui de la FFE. En cas d'erreur de saisie de la part d'un organisateur, celui-ci devra rectifier auprès de la FFE le classement et en informer le jour même le CREG afin que la modification puisse être prise en compte rapidement.

2. CIRCUIT GUYANE CSO/HUNTER 2025/2026.

2.1. CATÉGORIES.

Le Circuit Guyane CSO/Hunter se court sur 7 catégories :

Club 4 – Club 3 – Club 2 – Club 1 – Club Élite – Amateur 3 – Amateur 2

2.2. DÉROULEMENT.

Le Circuit Guyane CSO/Hunter se court sur 6 concours officiels.

2.3. DATES ET LIEUX RETENUS :

1 ^{ère} acte Hunter	=>	Lieu : Écuries de L'Hakkarose	Date : 28 septembre 2025
2 ^{ème} acte CSO	=>	Lieu : Ecurie des Sources	Date : 12 octobre 2025
3 ^{ème} acte CSO	=>	Lieu : Ecurie Pointe Liberté	Date : 07 décembre 2025
4 ^{ème} acte Hunter	=>	Lieu : Ecurie Pointe Liberté	Date : 11 janvier 2026
5 ^{ème} acte CSO	=>	Lieu : Club Hippique de Kourou	Date : 08 mars 2026
6 ^{ème} acte CSO	=>	Lieu : Écuries de L'Hakkarose	Date : 10 mai 2026

3. CIRCUIT GUYANE DRESSAGE 2025/2026.

3.1 CATÉGORIES.

Le Circuit Guyane DRESSAGE se court sur 7 catégories :

Club 4 – Club 3 – Club 2 – Club 1 – Club Élite - Amateur 3 – Amateur 2.

3.2. DÉROULEMENT.

Le Circuit Guyane DRESSAGE se court sur 3 concours officiels.

Les reprises seront définies par la Commission Technique et Cheval et annoncées avant fin septembre.

3.3. DATES ET LIEU RETENUS :

1 ^{ère} acte	=>	Lieu : Royal Ranch.	Date : 16 novembre 2025
2 ^{ème} acte	=>	Lieu : Écuries de L'Hakkarose	Date : 25 janvier 2026
3 ^{ème} acte	=>	Lieu : Club Hippique de Kourou	Date : 19 avril 2026

4. REMISE DES PRIX FINALE DU CIRCUIT GUYANE.

4.1. PRIX.

La remise des prix finale du Circuit Guyane se déroulera à l'occasion de la **Nuit du cheval**, le 31 mai 2026.

Elle récompensera :

- Les 3 meilleurs cavaliers de chaque catégorie de CSO/HUNTER et DRESSAGE
- Le cavalier le plus complet des disciplines CSO/HUNTER + DRESSAGE se verra attribuer le titre de « **Super Champion** » dans chaque catégorie.

À chaque étape des points sont attribués aux cavaliers en fonction de leur classement basé sur le nombre de partants + 1 pour le vainqueur.

Exemple pour 20 partants :

1er	21 pts	5ème	16 pts	Non partants : 0 pt
2ème	19 pts	6ème	15 pts	Abandons : 0 pt
3ème	18 pts	7ème	14 pts	Éliminés : 0 pt
4ème	17 pts	8ème	13 pts	

Le classement pris en compte est uniquement celui de la FFE. Lorsqu'un concurrent est engagé avec plusieurs poneys ou chevaux dans la même épreuve, seule la meilleure performance de l'épreuve est retenue pour les différents classements et ne changera pas le classement des autres concurrents.

En cas d'égalité entre deux cavaliers étant sur le podium, celui qui aura eu le plus de premières places sur les concours du Grand Régional passera devant l'autre, si aucun de ces cavaliers n'ont pris la première place seront pris en compte les secondes places, et ainsi de suite.

4.1.1. CSO/HUNTER : classement général individuel.

Les cavaliers partant dans une épreuve du Circuit Guyane CSO/Hunter et répondant aux conditions de participation sont inscrits automatiquement au classement général individuel.

Le classement final se fera par le cumul des points des **5 meilleurs résultats par catégorie** des étapes du Circuit Guyane CSO/Hunter.

4.1.2. DRESSAGE : classement général individuel.

Les cavaliers partant dans une épreuve du CG DRESSAGE et répondant aux conditions de participation sont inscrits automatiquement au classement individuel du CG.

Le classement final se fera par le cumul des points des **3 résultats par catégorie** des étapes du Circuit Guyane Dressage.

4.2 PRIX SPÉCIAL « SUPER CHAMPION ».

Prix récompensant le cavalier le plus complet de chaque catégorie.

Un classement mixte est ainsi établi en additionnant les 5 meilleurs résultats sur les étapes du Circuit Guyane en CSO/Hunter auxquels s'ajoutent les 3 résultats sur les étapes Circuit Guyane Dressage de chaque catégorie. La participation à une épreuve est obligatoire pour entrer dans le classement.

Un cavalier est classé pour le prix de « Super Champion » uniquement sur une catégorie. S'il court dans deux catégories différentes, c'est la catégorie dans laquelle il est le mieux classé qui sera prise en compte. En cas d'égalité, la catégorie la plus haute sera considérée.

5. SÉLECTIONS AUX « GRAND CARAÏBE » EXTERNES 2025/26.

Tous cavaliers qui auront prêtés leurs montures en tant que cavaliers ou propriétaires au **Grand Caraïbe Guyane du 23 au 26 octobre 2025 seront sélectionnables** pour les participations extérieures (Suriname, Martinique et Guadeloupe), **en fonction de leur classement sur le Circuit Guyane 2024/65, toutes disciplines cumulées (CSO/ HUNTER + DRESSAGE)**.

La qualification des cavaliers aura lieu 05 semaines avant les Grands Caraïbes.

Tous les moniteurs qui engagent des cavaliers sur le Circuit Guyane et au Grand Caraïbes Guyane peuvent demander à accompagner la délégation Guyanaise sur les différentes épreuves du Grand Caraïbes : Surinam – Martinique – Guadeloupe ou autres invitations.

Le moniteur qui aura le plus de cavaliers sélectionnés sera prioritaire pour représenter la Guyane .

Pour répondre aux invitations dans l'épreuve Grand Prix (Surinam – Martinique), le moniteur devra au minimum être engagé au Circuit Guyane en Amateur 2 de l'année en cours.

6. SÉLECTIONS AUX « GRAND CARAÏBE PONEY » 2025/26.

Des cavaliers seront sélectionnés pour représenter la Guyane lors du **Grand Caraïbe Poney** en fonction de leur classement sur le **Circuit du Grand Régional Guyane 2024/25 sur les épreuves Club 3 et 2, toutes disciplines cumulées (CSO/ HUNTER + DRESSAGE)** et avoir participé au **Grand Caraïbe poney 2024 Guyane**.

La sélection des cavaliers aux concours extérieurs se fera en fonction :

- Du classement général en Club 3 ☒ Une personne sélectionnée, âgée de 7 à 17 ans, pour l'épreuve Espoir (Galop 3 exigé).
- Du classement général en Club 2. ☒ Deux personnes, âgées de 7 à 17 ans, pour l'épreuve Elite (Galop 4 exigé) et l'épreuve Grand Prix (Galop 5 exigé).

NB : Le galop exigé doit être conservé tout au long de l'année, le CREG n'acceptera pas de changement de Galop durant l'année sportive du 01 septembre 2025 au 30 juin 2026 concernant les cavaliers susceptibles de partir représenter la Guyane.

7. DIVERS.

Pour la promotion du Circuit Guyane, le fait de s'engager sur une étape autorise expressément le CREG à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image du cavalier et de son équipe, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels et à venir, notamment sur tout site internet en ligne. Cette autorisation est accordée pour la durée de la promotion du Circuit Guyane et à compter du premier engagement sur une étape.

L'engagement à une étape du Circuit Guyane vaut acceptation du présent règlement. L'organisation d'une des étapes du Circuit Guyane implique l'acceptation par l'Organisateur des termes de ce règlement.

Le CREG se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. En cas de litige, le CREG sera habilité à juger en dernier ressort.